

Conseil communautaire

28^{ème} séance

Maison Intercommunale des Services Benfeld 27 Septembre 2023 – 19h

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES

- 1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** Fonctionnement des instances
 - 1. Désignation d'un.e secrétaire de séance
 - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023
 - 3. Communication des décisions prises le Bureau sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire
- 2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** Modification des statuts de la CCCE prise de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE Adhésion au réseau RESAH concernant la téléphonie mobile
- 4. **AMINISTRATION GÉNÉRALE** Validation des statuts révisés de l'Agence de développement d'Alsace (ADIRA)
- 5. **AMINISTRATION GÉNÉRALE** Désignation des membres du Comité de Programmation LEADER
- 6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission Cadre de vie et développement durable
- 7. **RESSOURCES HUMAINES** Création, suppression et transformation de postes
- 8. **RESSOURCES HUMAINES** Dispositif astreinte hivernal du Centre Technique Intercommunal Évolution des dispositions
- 9. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE FINANCES** Répartition 2023 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

ÉCONOMIE

- 10. **ÉCONOMIE** ZA Le Ried à Gerstheim Acquisition de parcelles propriété de la commune de Gerstheim
- 11. **ÉCONOMIE** Parc d'Activité des Nations à Benfeld Vente du lot n° 8 à la SCI BETULA (projet BARTHELME)

CULTURE ET TOURISME

- 12. TOURISME Rapport d'activité 2022 de l'Office de Tourisme du Grand Ried
- 13. CULTURE Circuits pour le Théâtre alsacien et l'Opéra

PATRIMOINE

- 14. PATRIMOINE Projet périscolaire Rohan à Benfeld Approbation APD
- 15. PATRIMOINE Ancien bâtiment A du collège d'Erstein Déclassement du domaine public

16. **ENFANCE -** Projet Bilingue - Convention partenariale dans le cadre du projet « Eurodistrict : Spiel & Parle »

SPORT

17. **SPORT** - Centre Nautique d'Erstein — Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial régional de l'III

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET SOLIDARITES

- 18. **SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE** Attribution de subventions
- 19. **GENS DU VOYAGE** Aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein Convention ALT2 2023 avec l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace
- 20. **GENS DU VOYAGE** Avis sur le projet révisé de Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) du Bas-Rhin pour la période 2019-2025

HABITAT

21. HABITAT - Dossiers de subvention Fonds Alsace Rénov.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

22. **DÉCHETS** - SMICTOM D'ALSACE CENTRALE - Communication du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Divers

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – désignation d'un.e secrétaire de séance

Sur proposition du Président, Marie-Berthe KERN est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de la présente séance.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le projet de procès-verbal de la séance du 28 juin 2023.

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Communication des décisions prises par le Bureau sur le fondement des délégations données par le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions adoptées par le Bureau lors de la séance du 13 septembre 2023 sur le fondement des délégations données à cette instance par le Conseil Communautaire lors de la séance du 04/11/2020.

DEC. 2023-004 AMINISTRATION GÉNÉRALE - Résiliation du bail Billard Club **DEC. 2023-005 RESSOURCES HUMAINES** - Modification de DHS

Point 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification des statuts de la CCCE – prise de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines est une compétence juridiquement distincte de l'assainissement depuis 2018, et se situe au cœur des enjeux suivants :

- le durcissement des exigences en matière de conformité des systèmes d'assainissement, notamment en lien avec la gestion du temps de pluie ;
- les attentes fortes liées aux politiques publiques nationales, notamment sur le déraccordement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement ;
- l'urbanisme, et les contraintes liées à la politique de « Zéro Artificialisation Nette ».

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion des eaux pluviales urbaines fait partie des compétences du SDEA. La gestion des eaux pluviales urbaines est à l'interface des compétences clés et de nombreux projets portés par le SDEA et par ses intercommunalités. Plus largement, il s'agit d'une thématique au cœur des réponses à apporter au changement climatique.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes prenne la compétence GEPU, dans le but de la transférer ensuite au SDEA. L'ensemble des communes devra alors se positionner sur la modification statutaire d'ici mi-décembre.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe);

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17-1 et L. 5211-20;

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs, de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant extension de compétence de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 portant mise à jour des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 portant modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, ainsi que de l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2019 précité ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » à la communauté de communes du Canton d'Erstein ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2021 portant restitution de la compétence « garderie du matin et de fin de matinée » aux communes membres de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et modification des statuts ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de modifier les statuts de la CCCE en y intégrant la compétence suivante :

"Gestion des Eaux Pluviales Urbaines au sens de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En application de cet article, cette compétence inclut la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Les systèmes d'infiltration sont compris dans les portées précitées. Le périmètre d'exercice de la compétence correspond aux aires urbaines telles que définies dans le document d'urbanisme en vigueur (PLU, PLUi, carte communale) ou par le maire de la commune couverte par le RNU."

- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces y afférant.
- De charger le Président, en vertu des dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, de notifier la présente délibération aux communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert de compétence;
- De demander à l'autorité préfectorale d'arrêter, sous réserve de l'avis favorable des communes membres, la modification dans ce sens des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Adhésion au réseau RESAH concernant la téléphonie mobile

En prévision de l'échéance de fin du marché public de téléphonie mobile nous liant à SFR jusqu'à la date du 24/02/2024, le Service Informatique (SI) a effectué des recherches afin de se pencher sur des opportunités économiques et qualitatives en matière de téléphonie. Le choix de l'opérateur téléphonique doit s'appuyer sur des caractéristiques précises à savoir la capacité à couvrir la majorité voire la totalité du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Notre prospection nous a fait découvrir le RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) qui est un groupement d'intérêt public. Initialement conçu pour le réseau hospitalier, le RESAH s'ouvre désormais aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants.

Afin d'y adhérer, il est nécessaire de s'acquitter d'un droit d'entrée sur la plateforme (droit d'adhésion RESAH) ainsi que d'un droit d'accès au module « abonnement téléphonie mobile », qui sont respectivement de l'ordre de 600€ et de 700€ (Les droits d'adhésion de 700€ permettent de faire profiter de 2 à 4 bénéficiaires les avantages du lot abonnement téléphonie mobile. L'adhésion passe à 1100€ lorsqu'il s'agit de mettre à profit pour 5 à 9 bénéficiaires). Dès lors, les prix indiqués à la signature du contrat nous sont acquis pour une période de 4 ans et sont en dessous des prix publics et des prix marchés pratiqués par Orange.

Concernant la facturation, celle-ci est automatiquement attribuée à chaque collectivité en fonction de son nombre et type d'abonnement. Les seules factures ne pouvant pas être divisées par bénéficiaire sont les factures concernant le droit d'adhésion et le droit d'accès au module, il faudra s'orienter vers une refacturation interne (1300€/an à diviser).

En adhérant au réseau RESAH, l'ensemble de la téléphonie mobile serait sous réseau Orange (meilleure couverture du territoire qu'actuellement) et nous profiterons également d'un avantage économique avec une tarification très avantageuse.

Ainsi, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à procéder à l'adhésion de la Communauté de Communes au réseau RESAH et signer tous les documents y afférent.

Point 4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Validation des statuts révisés de l'Agence de développement d'Alsace (ADIRA) et désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale

La révision des statuts de l'Adira s'inscrit dans la continuité de la signature de l'Accord de Matignon du 29 octobre 2018, qui conforte le rôle et la place de l'Adira autour de 5 missions :

- le développement économique, représentant 55 % du budget,
- l'attractivité et le marketing territorial, représentant 25 % du budget
- l'insertion par l'activité, représentant 5 % du budget
- la solidarité territoriale, représentant 10 % du budget
- l'accès aux services publics départementaux, représentant 5 % du budget,

Et qui prévoit que « la Région Grand Est finance 40 % du budget de l'ADIRA, la Collectivité européenne d'Alsace 40 % et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale 20 %

Ainsi, l'Accord de Matignon est désormais mentionné dans le Préambule des statuts révisés de l'Adira.

Par ailleurs, les changements majeurs opérés sont :

- 1 représentant supplémentaire pour l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération
- Instauration d'une Présidence assurée par un membre élu du Bureau, successivement tous les 2 ans et dans l'ordre suivant : par l'un des deux représentants au Bureau des EPCI du collège 1, par un représentant de la Région Grand Est, par un représentant de la CeA.
- Suppression du Comité d'Orientation Stratégique.

Sur proposition, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de nommer comme représentants Stéphane SCHAAL et Jean-Pierre ISSENHUTH.

Point 5

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation des membres du Comité de Programmation LEADER

Doivent être désignés 3 titulaires ainsi que 3 suppléants.

Sont proposés les représentants de la CCCE étant déjà au PETR ainsi que les maires des deux plus grandes communes, Erstein et Benfeld de sorte à avoir la répartition suivante :

Titulaires: Marianne HORNY-GONIER, Jean-Pierre ISSENHUTH et Stéphane SCHAAL Suppléants: Laurent JEHL, Benoît DINTRICH et Jacky WOLFARTH

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de nommer les représentants proposés.

À titre d'information, M. Denis SCHULTZ siègera au titre de la CEA et M. Julien KOEGLER au titre de la Chambre d'Agriculture.

Point 6

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission Cadre de vie et développement durable

Suite à la demande de candidature de Monsieur Marc Warin, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner un nouveau membre au sein de la Commission Cadre de vie et développement durable.

Point 7

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Création, suppression et transformation de postes

<u>Transformation (suppression pour création):</u>

SERVICE	FONCTION	POSTE ACTUEL	NUMERO DU POSTE	NOUVEAU POSTE	MOTIF	BUDGET	NUMERO DU POSTE CREE	Date d'effet
Petite Enfance, Jeunesse et Aînés	Assistante Petite enfance	Agent social	AG SO 46	Infirmière	Recrutement	CCCE	INF 2	1 ^{er} octobre 2023
Petite Enfance, Jeunesse et Aînés	Cuisinier	Agent de maîtrise	AG MA 3	Adjoint technique	Recrutement	CCCE	ADJ TE 73	1 ^{er} octobre 2023
Petite Enfance, Jeunesse et Aînés	Auxiliaire puéricultrice	Auxiliaire de classe normale	AUX PU CL NO 19	Auxiliaire de classe supérieure	Recrutement par voie de mutation	CCCE	AUX PU CL SUP 3	1 ^{er} octobre 2023
Direction	DGS	Attaché Hors Classe	AT HC 2	Attaché principal	Changement de grade	Ville d'Erstein	AT PPAL 8	1 ^{er} octobre 2023
Centre Technique et Logistique	Responsable du service entretien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	ADJ TE P2CL 17	Agent de maîtrise	Lauréat d'examen	Ville d'Erstein	AG MA 5	1 ^{er} octobre 2023

SERVICE	FONCTION	POSTE ACTUEL	NUMERO DU POSTE	NOUVEAU POSTE	MOTIF	BUDGET	NUMERO DU POSTE CREE	Date d'effet
Pôle Infrastructure et Développement	Technicien Polyvalent Voirie	Technicien	TECH 3	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Recrutement par voie de mutation	CCCE	TECH P₂CL 8	1 ^{er} octobre 2023
Direction des Services Techniques	Chargé de mission d'urbanisme et développement durable	Attaché	AT2	Ingénieur	Recrutement	Ville d'Erstein	ING 5	1 ^{er} octobre 2023

Déprécarisation/création de poste

Dans la poursuite du principe de déprécarisation des agents et compte tenu des besoins existants, il est proposé de transformer les postes d'accroissement d'activités en postes permanents.

C'est pourquoi, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter la création des postes suivants avec effet au 1er octobre 2023 :

Service	Fonction	Poste actuel	DHS	NUMERO DU POSTE	Motif	Budget
Commune de Schaeffersheim	Agent d'entretien	Adjoint technique	10:54	ADJ TE 74	Déprécarisation/ poste accroissement temporaire en emploi permanent	Schaeffersheim
Commune de Herbsheim	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	22h04	ATSEM P2CL 9	Déprécarisation/ poste accroissement temporaire en emploi permanent	Herbsheim

SERVICE	FONCTION	GRADE	NUMERO DU POSTE	MOTIF	BUDGET	Date d'effet
Direction des Services techniques	Directeur des Services Techniques	Ingénieur principal	ING PAL 1	Recrutement par voie de mutation	Ville d'Erstein	1 ^{er} octobre 2023
Service Aménagement, Transition et Développement Durable	Chargé de Développement Aménagement et Mobilités	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	TECH PiCL ₇	Lauréat Examen	CCCE	1 ^{er} octobre 2023
Service des Finances	Agent comptable	Adjoint Administratif	ADJ AD 26	Recrutement	Ville d'Erstein	1 ^{er} octobre 2023
Direction des Affaires Culturelles	Professeur de Basson	Assistant d'enseignement artistique	ASS ENS ART	Recrutement	Ville d'Erstein	1 ^{cr} octobre 2023

RESSOURCES HUMAINES - Dispositif astreinte hivernal du Centre Technique Intercommunal – Évolution des dispositions

Le Conseil de Communauté a adopté le 20 décembre 2017 le dispositif d'astreinte hivernale afin de répondre à un besoin, avec les dispositions organisationnelles suivantes :

▶Périodicité, horaires et délai de prévenance :

Périodicité: 1er décembre au 30 mars

Horaires: 5h30 à 8h00 du lundi au vendredi

Délai de prévenance : 15 jours

>Services et personnels concernés :

Services : services techniques Nombre d'agents maximum : 2

Considérant les évolutions climatiques actuelles pouvant modifier la période d'enneigement et la mise en place depuis le 1^{er} juillet 2023 d'un dispositif d'astreinte d'exploitation mobilisant un professionnel durant la semaine, il apparaît opportun de faire évoluer le dispositif d'astreinte hivernale comme suit :

➤ Périodicité :

Périodicité : du 15 novembre au 30 mars prenant en compte 2 semaines de latitude avant et après en

fonction des aléas climatiques

>Services et personnels concernés :

Services : services techniques Nombre d'agents maximum : 1

Le reste des dispositions inscrites dans la délibération numéro 2017-233 restent inchangées.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'adopter les modifications susvisées dans le dispositif d'astreinte hivernale à savoir la période d'intervention et le nombre d'agent mobilisé,
- d'autoriser le Président à signer tout document utile afférent à ce dispositif.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - Répartition 2023 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses communes membres sont contributrices au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des communes et intercommunalités moins favorisées.

Par courrier du 11 août 2023, la Préfète de Région a notifié le montant total dû par l'ensemble intercommunal qui s'élève à 413 378 € dont 191 358 € à charge de la Communauté de Communes et à 222 020€ pour les communes membres conformément à la répartition dite de « droit commun ».

Inscription budget 2023:

Exercice	Montant total	Evolution N/N-1
2017	181 877 €	
2018	187 066 €	5 189 €
2019	194 979 €	7 913 €
2020	210 374 €	15 395 €
2021	265 817 €	55 443 €
2022	333 109 €	67 292 €
2023	413 378 €	80 269 €

Évolution totale 2017-2023 : 231 501 €

Le montant du prélèvement FPIC de droit commun est réparti comme suit entre les communes membres de l'EPCI :

Communes	Montant prélevé de droit commun
BENFELD	-27 097 €
BOLSENHEIM	-2 018 €
BOOFZHEIM	-5 592 €
DAUBENSAND	-2 229 €
DIEBOLSHEIM	-2 603 €
ERSTEIN	-62 544 €
FRIESENHEIM	-2 232 €
GERSTHEIM	-16 654 €
HERBSHEIM	-3 340 €
HINDISHEIM	-6 083 €
HIPSHEIM	-3 719 €
HUTTENHEIM	-10 714 €
ICHTRATZHEIM	-1 420 €
KERTZFELD	-4 504 €
KOGENHEIM	-5 287 €
LIMERSHEIM	-2 632 €
MATZENHEIM	-5 810 €
NORDHOUSE	-7 936 €
OBENHEIM	-5 662 €
OSTHOUSE	-3 611 €
RHINAU	-15 213 (
ROSSFELD	-3 533 €
SAND	-4 845 (
SCHAEFFERSHEIM	-3 480 €
SERMERSHEIM	-3 822 €
UTTENHEIM	-2 018 €
WESTHOUSE	-5 599 €
WITTERNHEIM	-1 823 (
TOTAL	-222 020 €

Le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER le mode de répartition dérogatoire libre de la contribution due au titre du FPIC en 2023
- LA PRISE EN CHARGE par la Communauté des Communes de l'intégralité des contributions communales au titre du FPIC 2023 en sus de sa contribution de droit commun soit un montant total de 413 378 €
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Point 10

ÉCONOMIE – ZA Le Ried à Gerstheim – Acquisition de parcelles propriété de la commune de Gerstheim

Suite au transfert de la compétence relative aux Zones d'Activités Economiques (ZAE) intervenue en 2017, conséquence de la loi NOTRe, la Communauté de Communes avait acquis un certain nombre de parcelles communales dans le cadre du transfert de la zone artisanale le Ried à GERSTHEIM, complété par une mise à disposition des espaces publics nécessaires à son fonctionnement.

Dans le cadre de la commercialisation de ladite zone artisanale et au vu des difficultés liées à la présence des lignes haute tension et de deux pilonnes, la Communauté de Communes a dû s'engager dans une réflexion de réaménagement des terrains restant cessibles afin de limiter les impacts liés à ces installations électriques et ainsi libérer des emprises pour répondre à des demandes locales d'artisans.



Ainsi, la Rue du Commerce va être en partie supprimée afin qu'une nouvelle voirie soit créée plus à l'Ouest. Pour mener à bien cet aménagement et permettre un développement économique territorial de qualité et qui réponde aux besoins des entreprises, l'acquisition de parcelles propriété de la commune de Gerstheim, situées dans l'emprise du projet, sont nécessaires à la réalisation des nouveaux espaces publics.

Il s'agit des propriétés suivantes :
• Ban communal de GERSTHEIM, section B parcelles n°1243 et 1240, d'une surface totale de 4.286 m²; que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein propose d'acquérir à l'Euro symbolique.



- d'acquérir, dans le cadre du réaménagement de la ZA « Le Ried » à GERSTHEIM, les parcelles cadastrées Commune de GERSTHEIM – Section B – parcelles 1240 (859 m²) et n°1243 (3427 m²), propriété de la commune de GERSTHEIM, au prix d'un Euro symbolique;
- de procéder à cette mutation au travers d'un acte administratif;

• d'autoriser le Président à signer l'acte administratif et toute pièce nécessaire à cette acquisition.

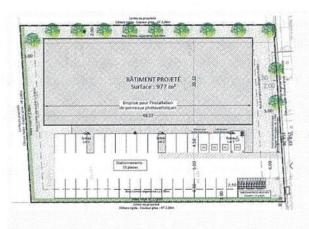
Point 11

ÉCONOMIE – Parc d'Activité des Nations à Benfeld – Vente du lot n° 8 à la SCI BETULA (projet BARTHELME)

Création d'un espace mixte de travail

La SCI BETULA, créée à l'occasion du projet, souhaite acquérir le lot n°8 du PAN d'une superficie de 2 500 m². La société souhaite y développer un lieu mixte comprenant une salle de CrossFit, une agence immobilière ainsi qu'un espace de coworking.

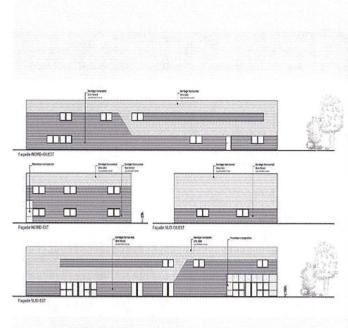




Cortec Principale 2 Principale

- Surface totale bâtie de 977 m²
- Emplois sur site
 - Agence immobilière : 5 personnes
 - Box de CrossFit : 4 personnes
- Budget estimatif d'environ 1,2 millions d'Euros

	2023	2024				2025	
Activité	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2
Conception du projet				Sa.			
Purge permis et recours							
Travaux de terrassement							
Construction		S	The same of the same				







Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la cession du lot n°8 de la 4ème tranche du Parc d'Activité des Nation à BENFELD-SAND, d'une surface d'environ 2.500 m² (à valider par arpentage), au prix de 52,00 € HT/m² (soit environ 130.000,00 € HT), majoré de 19.600 € HT dans le cas où le projet inclurait un logement de gardiennage (soit 200 m² au prix de 150 €/m² HT), augmenté de la TVA, au profit de la SCI BETULA ;
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

Point 12

TOURISME – Rapport d'activité 2022 de l'Office de Tourisme du Grand Ried

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2022 de l'Office de Tourisme du Grand Ried.

CULTURE – Circuits pour le Théâtre alsacien et l'Opéra

Présentation

Comme chaque année, il est proposé de mettre en place des circuits pour le Théâtre alsacien (2 circuits avec 5 dates) et l'Opéra national du Rhin (1 circuit le 5/11/2023) entre le territoire de la CCCE et la ville de Strasbourg. Il s'agit de faciliter l'accès aux habitants de la CCCE à ces spectacles.

Points de ramassage proposés pour une offre sur tout le territoire :

Théâtre alsacien:

Circuit 1: Osthouse, Erstein, Nordhouse, Hindisheim, Ichtratzheim

Circuit 2: Rhinau, Boofzheim, Herbsheim, Benfeld, Kertzfeld, Sand, Matzenheim

Opéra national du Rhin:

Rhinau, Matzenheim, Erstein et Hipsheim

L'organisation des circuits est réalisée bénévolement par des habitants du territoire.

Précédemment, la prise en charge du coût était partielle pour la CCCE, les abonnées du Théâtre alsacien payaient 5€ par trajet et les spectateurs de l'Opéra 2 €.

Pour ces trajets, il est proposé d'utiliser, pour la saison 2023-2024, le marché cadre du transport avec l'entreprise Striebig afin de bénéficier des tarifs préférentiels.

Jusqu'à présent, le marché cadre n'était pas utilisé et 2 factures distinctes étaient d'usage, celle des abonnées et celle de la CCCE.

Cette disposition de facturation n'est pas possible avec Striebig, en raison des règles des marchés publics. Il est ainsi proposé que la CCCE prenne en charge la totalité du coût des transports.

Cette différence prise en charge par la CCCE est estimée à 2000 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider la prise en charge totale des trajets en bus, en passant prioritairement par le marché cadre de la CCCE.

Point 14

PATRIMOINE – Projet périscolaire Rohan à Benfeld – Approbation APD

Maître d'œuvre :

LOCUS Architectes Strasbourg

Surface APD:

355 m2 (336 m² esquisse / 310 m² programme)

Estimation travaux:

Travaux de base : 895.751,45 €HT

Option habillage de façades : 49.024,00 €HT (habillage façade idem HERBSHEIM) Soit total base + habillage façades : 944.660,55 € HT (640.000 € HT programme) Option aménagements à réaliser sur la parcelle pour conformité PLU perméabilité :

56 545,00 € HT

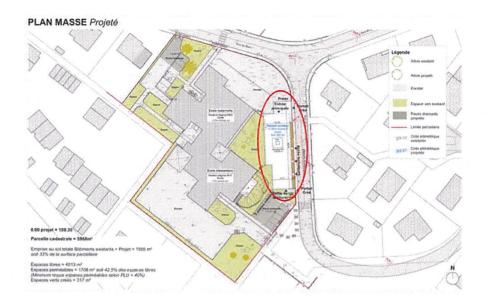
Total base + habillage façades + aménagements extérieurs : 1.001.320,45 €HT

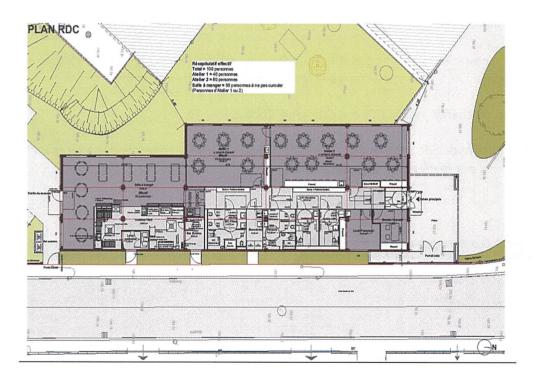
Planning prévisionnel :

Phases APS/APD: mai-septembre 2023

Dépôt demande de PC : septembre 2023

Appel d'offres : automne 2023 Phase travaux : janvier à été 2024 Livraison : septembre 2024





Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet définitif de l'opération de construction du nouveau périscolaire Rohan à BENFELD pour un montant estimatif des travaux de 1.001.320,45 € HT;
- d'autoriser le Président à signer et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, déclarations et actes liés à cette opération ;
- d'approuver l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive au montant de 101.934,42 € HT, soit un taux de rémunération du maître d'œuvre de 10,18 % sur 1.001.320,45 € de travaux, et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces y afférentes.

PATRIMOINE – Ancien bâtiment A du collège d'Erstein – Déclassement du domaine public

Par délibération du 28/06/2023, le Conseil Communautaire a approuvé la vente de l'ancien Bâtiment A du collège d'Erstein (bâtiment et parcelle de 28,10 ares) au profit du Cabinet de Cardiologie d'Erstein (ou toute autre SCI constituée pour ce projet) pour un montant de 555.000 € HT.



Pour réaliser cette vente, il est nécessaire de procéder au déclassement du bien qui, depuis sa cession du Département du Bas-Rhin à la Communauté de Communes, intervenu en 2019, n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

Constatant la désaffectation du bien sis 1a Rue de Molsheim à ERSTEIN (parcelle cadastrée section AH n°269/54 et ancien bâtiment A du collège d'Erstein) depuis sa cession à la CCCE intervenue par acte en date du 27 août 2019 ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

de déclasser du domaine public le bien sis 1a Rue de Molsheim à ERSTEIN, parcelle cadastrée section AH n°269/54 et ancien bâtiment A du collège d'Erstein.

Point 16

ENFANCE – Projet Bilingue - Convention partenariale dans le cadre du projet « Eurodistrict : Spiel & Parle »

Apprentissage ludique de la langue allemande

Le projet Eurodistrict : « Spiel & Parle » est mis en œuvre sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et doit permettre durant l'année scolaire 2023/24 à près de 300 enfants scolarisés de part et d'autre de la frontière de bénéficier de sessions linguistiques ludiques. Ces sessions, destinées aux enfants de niveau primaire (CP à CM2) se déroulent en petits groupes et comportent des activités créatives, culturelles ou sportives en français ou en allemand. Ils ont pour objectif de permettre l'acquisition d'un premier vocabulaire de base

dans la langue voisine. D'une durée de 45 minutes (du côté allemand) à une heure (du côté français), l'activité a lieu de manière hebdomadaire (du côté allemand), ou bimensuelle (du côté français) hors vacances scolaires.

Afin de permettre aux enfants de se rencontrer et de mettre en pratique les savoirs acquis pendant les ateliers, au moins deux excursions communes sont prévues tout au long de l'année. L'an dernier, une sortie au cirque Bouffon situé au jardin des deux rives a eu lieu le 28 juin.

• Si vous souhaitez plus d'informations sur le projet « Spiel&Parle », nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de l'Eurodistrict.

Ainsi, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de reconduire cette convention.

Point 17

SPORT – Centre Nautique d'Erstein – Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial régional de l'Ill

Convention avec la Région Grand Est, propriétaire du domaine public fluvial de l'Ill, relative à la mise à disposition temporairement d'une partie du domaine public fluvial.

La localisation de l'occupation est la suivante : Centre Aquatique Intercommunal d'Erstein (parcelle 79, section AY).

Objet de la convention :

Ouvrage de déversement des eaux pluviales des toitures et des voiries imperméabilisées du centre aquatique d'Erstein (surface totale de 6995 m²). Le rejet est estimé à 384 m3 pour une pluie décennale de 55L en une journée.

Conditions particulières :

Durée de 20 ans du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2043.

Redevance de 200 € par an, indexée en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial régional de l'Ill concernant le Centre Aquatique Intercommunal d'Erstein ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Point 18

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE – Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les subventions suivantes :

1. Activités régulières et permanentes

Communes	Associations	Nbre Licenciés	Montant
Erstein	Cercle Pugilis.	76	600,00€
Erstein	Ass. JSPompiers	40	400,00€
Erstein	Aquatic club	610	650,00€
Benfeld	SSC Laurenta	228	650,00€
Hindisheim	AAPPMA	4	40,00€
Rhinau	FC.Rhinau	39	390,00€
Hipsheim	FC.Hipsheim	38	380,00€
Hipsheim	Les amis Dim	8	80,00€
Westhouse	Etoile Sport	124	650,00€
Sermersheim	Serm'animat°	56	550,00€
Benfeld	Club Bushido	107	650,00€
Kogenheim	Basket Club	42	420,00€
Benfeld	Bad. du Ried	145	650,00€
			6 110,00 €

2. Soutien location chapiteaux

Communes	Associations	M² loués	Montant
Erstein	Aviculteurs	200	600,00€
Rhinau	FC.Rhinau	24	96,00€
			696,00€

3. Aide à l'équipement

Communes	Associations	Investissement	Montant	Passage en com.	Observations
Friesenheim	Duo dynamique	289,99€	43,50 €	21-juin	Achat 2 tonnelles pliantes
Rhinau	FC.Rhinau	144,98€	21,75 €	19-sept	Achat 1 tonnelle
			65.25 €		

4. Aide à l'investissement

Communes	Associations	Investissement	Montant	Passage en com.	Observations
Hipsheim	Tennis	22 800,00 €	3 420,00 €	19-sept	Miseaux normes 2 terrains couv

5. Aide à l'investissement « Développement Durable »

Communes	Associations	Investissement	Montant	Passage en com.	Observations
Boofzheim	Football	32 311,20€	4500,00€	21-juin	Eclairage LED Terrain de foot
Erstein	ASOR	55 613,28€	4 500,00€	19-sept	Eclairage, chauffage, vitrage
Huttenheim	Football	19 980,00€	2997,00€	19-sept	Eclairage LED Terrain de foot
Hipsheim	Football	31 395,23 €	4 500,00€	19-sept	Eclairage LED Terrain de foot
Sermersheim	Maison temps	22 428,00€	3 364,20€	19-sept	Eclairage LED
			19861,20€		

6. Soutien à la Vie associative

Communes	Associations	Montant	Restant Ville	Passage en com.	Observations	
Boofzheim	Harmonie	500,00€	1500,00€	21-juin	Concert mai 2023	
Boofzheim	Ecol'envies	500,00€	1 000,00€	21-juin	Kermesse + fête musique	
Ichtratzheim	APPMA	2 000,00€	0,00€	21-juin	Fête de la musique + manifest	
Benfeld	TV benfeld	500,00€	1500,00€	21-juin	Fête de la musique	
Westhouse	Pétanque	2 000,00€	0,00€	19-sept	25 ans club - concours 10/09	
Kogenheim	Comité des fêtes	2 000,00€	0,00€	19-sept	40 ans du comité - 26 août	
Boofzheim	Amicale SP	500,00€	500,00€	19-sept	soirée champêtre	
Hindisheim	Cercle St Etienne	1300,00€	700,00€	19-sept	Fête des récoltes d'antan	
Erstein	ACL	2 000,00€	0,00€	19-sept	T-shirt festival Tempus	
Bolsenheim	Photo club Ried	400,00€	1600,00€	19-sept	Exposition photo	
		11 700,00€				

GENS DU VOYAGE – Aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein – Convention ALT2 2023 avec l'Etat et la CeA

Il s'agit de reconduire la convention avec l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace dont l'objet est précisé dans son article 1 cité. Sa signature conditionne, pendant une année civile, l'ouverture du droit au versement d'aides financières au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

En contrepartie du versement de ces deux aides, le gestionnaire s'engage :

- à accueillir dans son aire d'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles terrestres ;
- à ce que son aire d'accueil soit aménagée, entretenue et conforme au décret n°2019-1478 relatif aux aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage ;
- à ce que ses usagers puissent bénéficier d'actions à caractère social et socio-éducatif.

L'aire d'accueil dispose, en particulier, des intervenants suivants :

- régisseur et agent technique : accueille, effectue les formalités d'installation, encaisse les redevances, alerte en cas de dysfonctionnement et assure la maintenance des équipements ;
- · coordonnateur social.

En outre, les dispositifs de droit commun assurent la continuité de leurs interventions auprès des usagers de l'aire :

- dans le domaine social et éducatif : dispositifs d'accompagnement social, service de protection maternelle et infantile, scolarisation, accès aux équipements socio-éducatifs de la commune, etc.
- au titre des services communaux et intercommunaux : respect de la réglementation, entretien des espaces collectifs, ramassage des ordures ménagères.

L'annexe 2 de la convention précise le montant théorique de l'aide susceptible d'être versée, celui-ci dépendant du taux d'occupation sur la période.

> 45.504,16 € (Etat = 30.674,92 / CeA = 14.829,24 €)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention annuelle conclue en application de l'article L.85 -1 du Code de la sécurité sociale pour la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage avec l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Point 20

GENS DU VOYAGE – Avis sur le projet révisé de Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) du Bas Rhin pour la période 2019-2025

Suite à la procédure de réévaluation à mi-parcours du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) 2019-2025, la Commission départementale consultative des gens du voyage a donné un avis favorable au SDAGV révisé.

Il a également été proposé de prolonger ce schéma de 2 années, soit jusqu'en 2027.

La CCCE n'est pas concernée par de nouvelles prescriptions d'aménagement.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le projet révisé de Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) du Bas-Rhin pour la période 2019-2025, prolongé jusqu'en 2027.

HABITAT – Dossiers de subvention Rénov' Habitat

Partenariat au titre de la mise en œuvre du PIG Rénov' Habitat

Le PIG Rénov' Habitat porté par la Collectivité européenne d'Alsace a pour but d'amplifier la rénovation énergétique des logements et s'applique pour les dossiers déposés à compter du 1er janvier 2022. Le dispositif Rénov' Habitat vient se substituer au dispositif d'aide volontariste adoptés par le Conseil départemental du Bas-Rhin. Il s'agit d'un fonds de soutien de 10 M€ pour les opérations de rénovation énergétique du parc privé.

Dans ce contexte et pour répondre aux objectifs suivants :

- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- la lutte contre la précarité énergétique
- le maintien à domicile
- la production de logements de qualité à loyer maîtrisé
- l'amélioration du cadre de vie
- l'accompagnement des propriétaires modestes,

La Collectivité européenne d'Alsace, PROCIVIS Alsace et la Communauté de Communes du Canton de Erstein, ont décidé de mettre en œuvre le dispositif Rénov' Habitat pour l'habitat privé sur le territoire intercommunal à compter du 01/01/2023 et jusqu'au 31/12/2023.

RAPPEL:

La Communauté de Communes du Canton de Erstein s'est engagée à abonder les aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants modestes et très modestes dans les conditions suivantes (En fonction des plafonds de ressources fixés annuellement par l'Anah) :

		Taux de subve	ention de l'Anah	Taux de subvention	Taux de subvention de la CC du Canton de Erstein Ménages aux ressources modestes et très modestes (1)	
Type de projet	Plafond HT des travaux subventionnables par l'Anah	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	de la CeA Ménages aux ressources modestes et très modestes		
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne (occupé)	50 000 €	50%	50%	16% (max. 8 000 €)	5 %	
Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant)	50 000 €	50%	50%	7% (max. 2 500 €)	5%	
Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 €	50%	50%	16% (max. 3 200 €)	5%	
Travaux de sortie de précarité énergétique (gain énergétique d'au moins 35%)	35 000 €	60%	45%	7% (max. 2 000 €)	5%	

(1) L'enveloppe annuelle 2023 de la CCCE pour les 2 dispositifs « Habitat » sur le territoire : <u>Rénov'</u> Habitat et Dispositif de sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial, est de 150 000 €, répartis au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers.

Dossier 1: Maison sise 115 rue des Jardins 67230 ROSSFELD

Propriétaire : Mme Marie MENTZLER et M. Robin GAUCKLER (26 rue de la Digue 67860 RHINAU)

Travaux : PAC Eau/Eau + ECS + Menuiseries extérieures

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 50.244,93 €

Montant subventionné Anah: 35.000, -€

Montant de la subvention Anah : 12.250, - € (taux appliqué : 35 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - €

Montant subventionné CEA: 28.575, -€

Montant attribué par la CEA : 2.000, - € (taux appliqué : 7 %) Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

de verser une subvention de 1.750,00 € à Mme Marie MENTZLER et M. Robin GAUCKLER sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 2: Maison sise 4 rue de Rosheim 67150 ERSTEIN

Propriétaire: M. Jensen SOOBRAYEN (16 rue des Eglantines 67150 ERSTEIN)

Travaux: Isolation extérieure murs + PAC Air/Eau + ballon thermodynamique

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 52.496,02 €

Montant subventionné Anah : 35.000, -€

Montant de la subvention Anah : 12.250, - € (taux appliqué : 35 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - €

Montant subventionné CEA: 28.572, -€

Montant attribué par la CEA : 2.000, - € (taux appliqué : 7 %) Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.750,00 € à M. Jensen SOOBRAYEN sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 3: Maison sise 2 rue de Boofzheim 67850 RHINAU

Propriétaire: Mme Marie-Aude SCHAHL (2 rue de Boofzheim 67860 RHINAU)

Travaux: PAC Eau/Eau + ECS

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 25.951,78 €

Montant subventionné Anah : 25.951,78 €

Montant de la subvention Anah : 15.571,07 € (taux appliqué : 60 %)

Montant subventionné CEA: 25.951,78 €

Montant attribué par la CEA : 1.817, - € (taux appliqué : 7 %) Montant subvention CCCE : 1.298, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.298,00 € à Mme Marie-Aude SCHAHL sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 4: Maison sise 6 rue de Sand 67230 BENFELD

Propriétaire: M. Mamadou Alpha DIALLO (6 rue de Sand 67230 BENFELD)

Travaux : Isolation extérieure murs + isolation combles + porte + VMC

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 37.647,40 €

Montant subventionné Anah : 35.000, - €

Montant de la subvention Anah : 21.000,- € (taux appliqué : 60 %)

Montant subventionné CEA: 28.577, -€

Montant attribué par la CEA : 2.000, - € (taux appliqué : 7 %) Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

 de verser une subvention de 1.750,00 € à M. Mamadou Alpha DIALLO sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 5: Maison sise 46 rue Principale 67230 ROSSFELD

Propriétaire: Mme Carla DA SILVA CARVALHO (20 rue de Sundhouse 67820 WITTISHEIM)

Travaux : Isolation extérieure murs + PAC Air/Eau + ballon thermodynamique

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 36.088,33 €

Montant subventionné Anah : 35.000, - €

Montant de la subvention Anah : 21.000, - € (taux appliqué : 60 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - \in

Montant subventionné CEA: 28.577, -€

Montant attribué par la CEA : 2.000, - € (taux appliqué : 7 %) Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

 de verser une subvention de 1.750,00 € à Mme Carla DA SILVA CARVALHO sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 6: Maison sise 2 rue de l'Ecole 67150 SCHAEFFERSHEIM

Propriétaire: M. Guillaume GOETZ (2 rue de l'Ecole 67150 SCHAEFFERSHEIM)

Travaux : Menuiseries extérieures + Chaudière bois bûches + ballon thermodynamique

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 32.854,50 €

Montant subventionné Anah : 32.854,50 €

Montant de la subvention Anah : 19.712,70 € (taux appliqué : 60 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - €

Montant subventionné CEA: 28.571, -€

Montant attribué par la CEA : 2.000, - € (taux appliqué : 7 %) Montant subvention CCCE : 1.649, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.649,00 € à M. Guillaume GOETZ sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 7: Maison sise 11 rue des Colchiques 67150 MATZENHEIM

Propriétaire : M. Bruno PERRIN (11 rue des Colchiques 67150 MATZENHEIM)

Travaux: PAC Air/Eau + ECS

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 15.605,65 €

Montant subventionné Anah : 15.605,65 €

Montant de la subvention Anah : 5.461,98 € (taux appliqué : 35 %)

Montant subventionné CEA: 15.605,65 €

Montant attribué par la CEA : 1.092, - € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 780, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 780,00 € à M. Bruno PERRIN sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Récapitulatif des aides accordées en 2023 :



RECAPITULATIF SUBVENTIONS SAUVEGARDE DU PATRIMOINE & RÉNOV HABITAT

		DISPOSITIF		DELIBERATION	MONTANT
NOM - PRENOM	COMMUNE	SAUVEGARDE PATRIMOINE	RÉNOV HABITAT	CCCE	SUBVENTION CCCE
WEISS Maud	ERSTEIN	Х		28/06/2023	2 156,87 €
ZENNER Léon	KOGENHEIM	X		28/06/2023	1 038,90 €
PFLEGER Thomas	NORDHOUSE	х		28/06/2023	3 266,67 €
MICHALOWSKI / BOCKSTAHLER David / Elodie	SERMERSHEIM	X		28/06/2023	3 266,67 €
DIALLO Mamadou Alpha	BENFELD		х	27/09/2023	1 750,00 €
SOOBRAYEN Jensen	ERSTEIN		х	27/09/2023	1 750,00 €
PERRIN Bruno	MATZENHEI M		Х	27/09/2023	780,00 €
SCHAHL Marie-Aude	RHINAU		х	27/09/2023	1 298,00 €
DA SILVA CARVALHO Carla	ROSSFELD		х	27/09/2023	1 750,00 €
GAUCKLER / MENTZLER Robin / Marie	ROSSFELD		х	27/09/2023	1 750,00 €
GOETZ Guillaume	SCHAEFFERSHEIM		х	27/09/2023	1 649,00 €
					20 456,11

DECHETS – SMICTOM D'ALSACE CENTRALE - Communication du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM d'Alsace Centrale.

Divers

Informations:

Il est rappelé que plusieurs réunions d'information France Rénov' auront lieu prochainement :

- Benfeld, le 19 octobre
- Rhinau, le 2 novembre
- Erstein, le 8 novembre

Pour information, le FORUM EMPLOI aura lieu à Erstein le 17/10.

Aucune prise de parole n'étant sollicitée, la séance est levée à 20h40.

La Secrétaire de séance,

Marie-Berthe KERN

Le Président de séance,

Stéphane SCHAAL

